

Direction des Ressources Humaines
Service de l'Accompagnement Professionnel
Affaire suivie par Florence Gelin et Céline Rivière
Poste 48 44 et 40 59 fax 49 05 / Bureau C 510 et C 512
Email : florence.gelin@dauphine.fr
celine.riviere@dauphine.fr

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Objectifs :

- Comprendre les différentes missions remplies par l'administration.
- Aborder l'actualité juridique et jurisprudentielle la plus récente particulièrement riche en 2016
- Etudier l'organisation et les compétences des services de l'Etat
- Déterminer le partage du pouvoir de prise de décision
- Analyser la conception française du service public
- Comprendre la décentralisation en 2016

Ce programme ne sera pas nécessairement traité dans son intégralité mais son contenu s'adaptera aux participants en fonction de leurs attentes et de leurs connaissances juridiques.

Aussi, les inscrits rempliront préalablement un questionnaire qui leur sera transmis après validation de leur candidature.

Programme et méthodologie :

- **Les principes fondateurs du droit administratif, régulateur du fonctionnement de l'administration** (la MAP, la hiérarchie des normes, la dualité de juridiction, le contrôle par les juridictions administrative)
- **L'approche organique de l'administration** (l'administration déconcentrée de l'Etat, l'administration territoriale)
- **L'approche matérielle de l'administration** (les moyens de l'action de l'administration : les actes administratifs, l'action de l'administration et les services publics)
- **L'approche fonctionnelle de l'administration** (les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO), le recours pour excès de pouvoir, la responsabilité administrative, la notion de référé)

Public : Tout public - aide à la préparation aux concours et approfondissement des connaissances.

Date : **Judi 12 et vendredi 13 janvier 2017 (9h30 – 16h30)** / 2 jours

Intervenant : Laurent MICHON - formateur en droit administratif auprès d'établissements publics

Date limite d'inscription : Mercredi 30 novembre 2016